



www.rssso.fr

Roller Skating Saint Orens
Mairie de Saint Orens, Av de Gameville - 31650 Saint Orens
Agrément Jeunesse & Sport N° 31 AS 1284



Informations pratiques de la section Roller Hockey

Accueil dans la section

La section Roller Hockey du RSSO permet la pratique du roller hockey pour les adhérents de tous âges et niveaux. Que vous soyez débutant ou joueur confirmé, notre objectif est de vous accompagner dans votre progression et de promouvoir ce sport auprès des habitants de la région toulousaine.

Pour une description détaillée des règles de fonctionnement de notre section, veuillez vous référer au document officiel disponible auprès du bureau de la section ou en ligne.

La section Roller Hockey comprend différents groupes :

- Le groupe « École de Hockey » : ce groupe, complémentaire à l'école de patinage, permet au jeune patineur de compléter son apprentissage du patinage tout en apprenant les bases du roller hockey. Les enfants de la catégorie d'âge U9 sont intégrés à l'école de hockey.
- Le groupe « Loisir Senior » : ce groupe comprend les adultes de l'équipe Loisir engagée dans le Championnat Loisir Midi-Pyrénées (CLMP).
- Le groupe « Compétition Jeunesse » : ce groupe comprend les différentes équipes engagées dans les championnats jeunesse Roller Hockey pour les catégories d'âge allant de U11 à U20.
- Le groupe « Compétition Senior » : ce groupe comprend les adultes des équipes N4, N3 et N2 engagées dans les championnats de Roller Hockey avec un objectif de progression dans les différentes catégories (d'abord N4, puis N3, N2, et à terme N1 et Élite). Sur proposition de l'entraîneur, et accord des parents pour les mineurs, certains joueurs U20 sont autorisés à jouer dans ces équipes. Cette autorisation est soumise à validation par la FFRS d'un surclassement supérieur. La sélection des joueurs dans chaque équipe senior est décidée par la Commission Sportive, composée des entraîneurs de chaque équipe sénior et jeunesse.

L'entraîneur et/ou le responsable de section orientent sur les premiers cours les patineurs en fonction de leur niveau et âge.

Vos interlocuteurs

Les différents interlocuteurs de la section Roller Hockey sont :

- **Jordi Mas**, responsable de la section.
- **Sébastien Moureau**, trésorier de la section
- **Thomas Labonne**, secrétaire de la section et référent de l'équipe N2.
- **Arnaud Mariotti**, référent de l'équipe N3.
- **Olivier Bongrand**, référent de l'équipe N4.
- **Olivier Poulmais**, référent de l'équipe Loisir Senior.
- **Anne-Sophie Mandement**, co-référente pour la jeunesse avec **Laura Polizzi**.
- **Colin Guibert**, responsable technique pour la section Roller Hockey. Il est chargé des entraînements pour l'ensemble des groupes jeunesse et loisir sénior.



www.rssso.fr

Roller Skating Saint Orens
Mairie de Saint Orens, Av de Gameville - 31650 Saint Orens
Agrément Jeunesse & Sport N° 31 AS 1284



Calendrier

La vie de la section est ponctuée par des entraînements hebdomadaires, stages et compétitions. Le calendrier des compétitions est fourni en début de saison et est diffusé à chaque évolution.

Chaque référent d'équipe reçoit le planning détaillé pour son équipe et il est de sa responsabilité de le transmettre aux joueurs concernés ou à leurs parents.

Il est demandé aux joueurs (ou à leurs parents) de bloquer par avance les dates indiquées dans le planning et d'avertir au plus tôt l'entraîneur en cas d'absence prévue ou prévisible sur une date de compétition.

Entraînements

Les entraînements sont organisés chaque semaine pour l'ensemble des groupes, sauf pendant les vacances scolaires. La participation régulière aux entraînements est essentielle pour une progression rapide et une meilleure intégration dans les équipes de compétition.

Les horaires d'entraînement sont indiqués dans la fiche de rentrée sur le site internet du RSSO.

En plus des joueurs réguliers d'un créneau d'entraînement, l'entraîneur peut décider d'inviter à un entraînement d'autres joueurs de catégorie d'âge inférieure, en fonction de leur niveau. Selon le comportement des joueurs concernés et leur niveau de motivation, l'invitation peut être suspendue ou révoquée à tout moment.

Equipement des joueurs

L'équipement minimum pour jouer au hockey est le suivant :

- une paire de rollers avec toutes les roues
- des jambières
- des coudières
- une coquille pour l'entrejambe
- des gants
- un casque avec grille ou visière intégrale (jusqu'à U20).
- une crosse

Matériel

Pour les enfants de l'école de hockey, le Club dispose d'un peu de matériel qui peut être mis à la location. Veuillez consulter les tarifs dans la fiche de rentrée sur le site RSSO.

Les joueurs évoluant dans les équipes compétition doivent disposer de leur propre matériel.

Des maillots aux couleurs du club sont proposés à la vente en début de saison. Il est souhaitable que chaque joueur fasse l'acquisition d'au moins un des deux maillots. Pour les équipes jeunesse, le



www.rssso.fr

Roller Skating Saint Orens

Mairie de Saint Orens, Av de Gameville - 31650 Saint Orens
Agrément Jeunesse & Sport N° 31 AS 1284



Club dispose de quelques maillots supplémentaires qui peuvent être prêtés contre dépôt d'une caution.

Des commandes groupées de matériel sont organisées sous la responsabilité de l'entraîneur.

Participation aux compétitions

En début de saison, l'entraîneur définit les équipes en fonction des effectifs par catégories d'âge et du niveau des joueurs. Il indique à chaque joueur dans quelle équipe il jouera et lui propose éventuellement un surclassement pour jouer dans l'équipe de catégorie supérieure.

Pour chacune des catégories, les championnats de hockey se déroulent généralement en 3 phases :

- Une phase régionale au cours de laquelle les équipes rencontrées sont celles d'Occitanie, sous forme de plateaux.
- Une phase interzone qui correspond à un quart de finale destiné à qualifier des équipes pour participer à la phase finale.
- Une phase finale (1/4, 1/2 et finale).

Dans l'optique de développement du hockey que le Club s'est fixée, la phase régionale doit permettre à tous les joueurs engagés dans l'équipe de participer. Cette phase va permettre la progression naturelle des joueurs en situation de match et servira à l'entraîneur à déterminer la capacité des joueurs à intégrer l'équipe qui participera aux phases suivantes.

Il est donc dans l'intérêt des joueurs de participer à l'ensemble des compétitions qui sont proposées.

A partir de la phase interzone, l'enjeu sportif est plus important et il peut être nécessaire de définir une sélection de joueurs pour composer une équipe dans l'objectif d'aller le plus loin possible dans la compétition. Le fait de ne pas être retenu ne doit pas être vécu par le joueur comme une sanction. Il est du rôle de l'entraîneur de lui expliquer les raisons pour lesquelles il n'a pas été retenu et, éventuellement, de définir avec lui des objectifs de progression pour la saison suivante.

Pendant les compétitions, les joueurs et leurs accompagnants sont les représentants du Roller Skating Saint-Orens. Par conséquent, il est exigé de leur part d'avoir un comportement qui ne nuise pas à la réputation du Club.

Accompagnement durant les compétitions

Les déplacements ne sont en général pas pris en charge par le Club. Toutefois, à partir des phases finales, le Club peut participer financièrement au déplacement. Le montant de la participation sera déterminé au cas par cas, en fonction du nombre d'équipes concernées et de la situation financière du Club.

Pour tous les déplacements effectués avec des véhicules personnels, les participants ont la possibilité de faire une déclaration de frais kilométriques. Ces frais sont considérés comme un don fait au Club et donnent donc droit à une réduction d'impôt selon les barèmes en vigueur.

Les renseignements sont disponibles sur le site internet du RSSO.



www.rssso.fr

Roller Skating Saint Orens

Mairie de Saint Orens, Av de Gameville - 31650 Saint Orens
Agrément Jeunesse & Sport N° 31 AS 1284



En cas de problème...

En cas de problème durant les entraînements ou les compétitions, veuillez en discuter avec l'entraîneur ou le référent d'équipe. Les procédures formelles de résolution des problèmes sont détaillées dans les règles de fonctionnement de la section.

- Retard à l'entraînement : tant que possible, l'entraîneur doit être averti avant, dans tous les cas le patineur doit venir expliquer son retard.
- Absence ponctuelle à l'entraînement : tant que possible, l'entraîneur doit être averti avant, dans tous les cas le patineur doit venir expliquer son absence.
- Absence pour raison médicale : si un patineur présente un certificat médical lui interdisant la pratique du sport, il doit pour revenir à l'entraînement et en compétition présenter un certificat l'autorisant à reprendre le sport.
- Absence pour raison médicale prolongée sur la saison : sur certificat médical, le club peut prendre en charge le remboursement des trimestres à venir.
- Absence imprévue à une compétition : tant que possible, le référent pour la compétition doit être averti ; dans tous les cas l'absence devra être ensuite expliquée.

Renseignements complémentaires

Pour plus d'informations, consultez notre site internet www.rssso.fr ou contactez directement le bureau de la section via le formulaire en ligne <http://rssso.fr/contact>